

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

Je soussigné.e, NOM / PRENOM.....

Nom de naissance.....

DATE DE NAISSANCE..... LIEU DE NAISSANCE.....

STRUCTURE, *si personne morale*.....

AGISSANT EN QUALITE de, *si personne morale*.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL..... COURRIEL.....

Demande à devenir associé.e de la SCIC HACOOPA dans la catégorie :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Habitant / futur habitant | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> Salarié | <input type="checkbox"/> Partenaire (personnes morales uniquement) |
| <input type="checkbox"/> Fondateur | <input type="checkbox"/> Collectivité |

A l'appui de ma demande, je déclare souscrire à..... part(s) sociale(s),
de valeur nominale de 100 euros chacune pour un montant total de euros,
versés par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « HACOOPA ».

La détention d'une part confie à son porteur les droits et obligations associé de la société. Les associés seront convoqués chaque année à l'assemblée générale d'HACOOPA.

- Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la SCIC HACOOPA et en accepter tous les termes.
- J'accepte que la coopérative HACOOPA ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.
- J'ai bien pris connaissance du fait que mon admission comme associé.e et ma souscription au capital ne deviendra définitive qu'après agrément par le conseil d'administration de la SCIC. En cas de refus d'admission, la somme versée me sera intégralement remboursée.

Avantage fiscal : La souscription de parts sociales dans une PME de moins de 5 ans donne droit à une réduction d'impôts sur les revenus au taux prévu par la loi de finances en vigueur.

Fait à, le/...../..... (en deux originaux)

Signature du souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« Bon pour souscription de parts sociales de 100€, ce qui porte le total de la souscription à €. »

TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT PARTS SOCIALES

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur.trice est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCIC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales au sein d'HACOOPA ?

Oui, combien Non

Détenez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

Oui Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant dans HACOOPA ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- Assurer des revenus complémentaires réguliers
- Valoriser un capital sur le long terme

Autre :

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

Moins de 5 ans Plus de 5 ans

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui Non

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertaines, voire impossible ?

Oui Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

Oui Non

INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :

DOCUMENT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES SOCIÉTARIAT SCIC

Le présent document contient des informations essentielles sur l'investissement en parts sociales de la SCIC HACOOPA.

Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Tout investissement présente un risque de perte en capital.

L'offre présentée ici ne donne pas lieu à un prospectus soumis à un visa de l'AMF. Elle est adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs (< 150 personnes).

Tout investisseur agit pour son propre compte.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des titres financiers acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues pour une OPTF.

LA SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) HACOOPA.

La SCIC HACOOPA a été créée en juillet 2019, elle fait référence au texte de loi n°2001-624 du 17 juillet 2001. Elle a pour volonté de développer des projets d'habitats inclusifs pour les personnes âgées. Elle sera propriétaire et gestionnaire des maisons partagées via les investissements et opérations réalisés dans la Foncière HACOOPA qu'elle préside.

Ses missions sont le développement de solutions innovantes d'habitat pour les personnes âgées et la conception de logements simples, adaptés, conviviaux, peu onéreux en loyer. La SCIC a également pour objectif d'accompagner des groupes préalablement existants dans la concrétisation de leur projet, de coordonner l'organisation des lieux de vie avec l'animateur·trice de maison, et de créer et développer du lien social entre habitants et avec le voisinage de proximité.

C'est une Société Anonyme, agréée ESUS - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et elle a pour objectif principal la recherche d'utilité sociale. La gouvernance est coopérative et participative. Un « personne » égale « une voix » au sein de chaque collège.

COMMENT SOUSCRIRE ?

En ligne, directement sur notre site internet : www.hacoopa.coop/souscription/part-sociale

Par courrier postal, nous vous envoyons le dossier « investisseurs ».

Faites-en la demande par mail : contact@hacoopa.fr ou par téléphone : 02 53 55 11 38

Plusieurs documents à consulter et à remplir :

- Le Document d'informations générales à consulter
- Le Bulletin de souscription à remplir
- Le Test d'adéquation à remplir

LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DONNE DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOTS SUR LE REVENU POUR LE PARTICULIER.

C'est un investissement qui bénéficie d'avantages fiscaux, dans le cadre du dispositif **Madelin** : il est **déductible des impôts à hauteur de 25 %**, à condition de ne pas demander le remboursement des parts sociales avant 5 ans.

LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EST POSSIBLE MAIS ENCADREE.

Statutairement, au moins 57,5 % des bénéfices sont obligatoirement placés en réserve impartageable (développement et consolidation de la société). Le sociétaire peut donc percevoir une rémunération :

- Sur le reliquat des bénéfices réalisés (42,5 %), sur décision de l'assemblée générale,
- Limitée au Taux Moyen de rendement des Obligations (TMO) publié deux fois par an au Journal Officiel (2018 : environ 1 %, 2019 : environ 0,4 %, 2020 : environ 0,2 %) majoré de deux points.



HACOOPA
HABITAT COOPÉRATIF PERSONNES AGÉES

LA SORTIE EN CAPITAL EST POSSIBLE.

En cas d'exercice par le souscripteur de son droit de retrait prévu dans les statuts :

- Il n'existe pas de garantie que la coopérative puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale
- Même dans le cas où la coopérative fait des bénéfices, le remboursement des parts sociales ne peut se faire à une valeur supérieure à la valeur nominale (100 €).

La sortie est possible après clôture de l'exercice avec accord de l'assemblée générale. Toutefois, la durée de détention minimale conseillée des actions est de 5 ans ; c'est la condition pour bénéficier de la réduction d'impôt Madelin.

- Si le souscripteur souhaite se retirer avant 5 ans, sa demande est soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration.

QUELS SONT LES RISQUES ?



3 4

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque d'illiquidité
- Risque de la perte de valeur des parts sociales
- Risque financier lié à un nombre de projets insuffisants

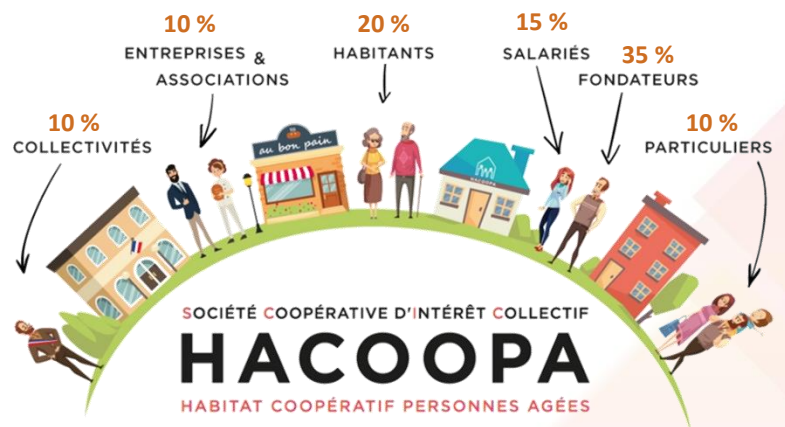
LA GOUVERNANCE EST ASSURÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres :

- Particuliers : Boris Couilleau (PDG)
- Fondateurs : SCOP Macoretz : Mathieu Lucas
- SCOP Titi Floris : François-Xavier Dugué
- Association HACOOPA : Christine Léon
- Association ADT 44 : Pélagie Binet
- SCOP Titi Services : Gaele Batteur
- Salariés : Laure Lacourt

LES COLLEGES DE LA SCIC.

Les statuts de notre société coopérative prévoient une répartition des sociétaires (et de leurs droits de vote) par un système de collège garantissant la gestion démocratique de la coopérative. Ainsi, l'augmentation de capital au sein de chaque collège mais ne changera pas la répartition des droits de vote entre les collèges.



(% de droit de vote)

SCIC HACOOPA

Siège social : 7, rue Louis Blériot - 44700 Orvault

SCIC-SA au capital variable - N°SIRET : 853 652 865 RCS Nantes - NAF 6820A - N° TVA Intracommunautaire FR12853652865

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	36844	00030014301	77	EUR

Domiciliation
CRCM LACO ENT NANTES NORD LOIRE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8368	4400	0300	1430 177

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CRCM LACO ENT NANTES NORD LOIRE
10 RUE DE RIEUX
CS14003
44040 NANTES CEDEX 1
☎ 02 40 68 23 64

Titulaire du compte (Account Owner)

HACOOPA
7 RUE LOUIS BLEROT
44700 ORVAULT

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ